

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 17 (1879)  
**Heft:** 47

**Artikel:** On révo  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-185408>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

La badine siffla et s'abat avec un bruit sec sur l'hémisphère tentateur.

Quel réveil ! Déjà le dormeur est sur ses pieds, menaçant, terrible. Mais le propriétaire de la badine n'a pas bronché, et, levant son jonc d'un air décidé :

— Ah ! mauvais garnement, je vais t'apprendre à dire du mal du syndic ! Va, tu n'as que ce que tu mérites.

Et les promeneurs s'éloignent.

Le dormeur stupéfait se laisse retomber sur la partie lésée, et, prenant sa tête dans les deux mains, il s'écrie :

— Le diable m'emporte si je sais ce que j'ai dit ! Il me semble pourtant que je rêvais à la Louise et pas au syndic. Qu'est-ce que j'ai bien pu raconter ?

E.

#### Aux vases vides.

Vous qui raisonnez creux sous les voûtes profondes,  
Vieux amphithéâtres délaissés  
Qui partagez le sort des vignes infécondes  
Et qui, tout bas, le maudissez ;

Dans ces temps douloureux où Bacchus se dépète  
De voir nos malheurs inouïs,  
Et d'entendre en vos flancs le tartre qui crèpe  
Sous vos grands aïs ébarouis,

Il vous reste du moins votre vieille étiquette  
Et vos souvenirs glorieux  
Que n'effacera pas l'insipide piquette  
Qui vient des quatre vents des cieux.

Donc, s'il le faut, dormez pleins de vapeur soufrée,  
Dormez dans votre dignité,  
Plutôt que tressaillir sous des bâts d'eau sucrée  
Sans feu, ni générosité.

Car les jours reviendront où, malgré nos épreuves,  
Auprès de vous nous chanterons ;  
Où l'on ne verra plus des rangs de souches veuves  
Désespérer les vigneronnes.

Dans votre isolement, si quelqu'un, d'aventure,  
Voyant vos bois inoccupés,  
Versait, pour les remplir, quelque infâme mixture  
D'alcools et de vins coupés,

Protestez hautement en votre ardeur altière,  
Et que ceux qui jadis ont cru  
En vous, dans votre sein retrouvent tout entière  
La bonne odeur des vins du cru.

Charrière-de-Bennevys, novembre 1879.

L. C.

Un de nos lecteurs, M. F., nous communique cette curieuse pièce, extraite d'un recueil de documents officiels datant du régime bernois :

*Commutation de peine accordée à André T\*\*\* de Summiswald.*

Le Conseil législatif, sur le message du Conseil exécutif du 24 janvier 1801, par lequel il propose de commuer le reste de la peine de trois ans de fers, prononcée contre André T\*\*\*, de Summiswald, canton de Berne, par sentence du 28 juin 1800, et ayant entendu sur cette proposition le rapport de justice criminelle ; considérant la minimité du vol dont André T\*\*\* s'est rendu coupable, n'ayant pris d'une

somme considérable, qu'il aurait pu enlever tout entière, que cent trente-cinq batz, dont il a payé une couverture, qu'il avait achetée pour couvrir son épouse et l'enfant dont elle venait d'accoucher ;

Considérant la jeunesse d'André T\*\*\* ;

Considérant enfin les témoignages de bonne conduite qui accompagnent la pétition ;

Ordonne :

Le reste de la peine de trois ans de fers, prononcée contre André T\*\*\*, de Summiswald, canton de Berne, par sentence du tribunal de canton du 28 juin 1800, est commuée en une confinuation, qui durera jusqu'à l'expiration du terme de sa peine.

Résolu par le Conseil législatif le 2 février 1801.

Le Conseil exécutif arrête, etc.

Berne, le 2 février 1801.

Président, SAVARY.

Le secrétaire général ad intérim, BRIATTE.

Trois ans de fers pour 135 batz ! C'est bien le cas de dire : *raide comme la justice de Berne.*

#### On révo.

Vaitsé z'ein iena que se le n'est pas vretablia, n'est pas mè que su lo dzanlião, kâ l'é liaija dein on láivro qu'on lâi dit la *biblolèqua*, qu'a onna fo retta bliua et dâi foliets rodzo pè lo coumeincément.

Vo sèdè que y'a dâi dzeins que révont àotré la né : dâi iadzo seimbiè qu'on prevôlè dein lè nio-lès, et dâi z'autro iadzo, qu'on sè dérotsè avau dâi dérupito, qu'on est gaillâ conteint dè sè réveilli et dè sè cheintrè dein son lhi. Eh bin l'est rappoo à cllião révo que vé vo contâ cl'l'histoire :

Trâi lulus allâvont férè on tor pè la montagne. Ne sè pas se l'allâvont vairè lâo vatses ào bin fin-nameint lâi sè promena ; cein ne fâ rein ào fè, mâ tantiâ qu'onna né démandiront à cutsi à n'on cabaret qu'êtai su la route et volhiront férè préparâ lo dédjonnâ po lo grand matin, po poâi reparti avoué lo dzo.

— Ma fâi su bin fatsi, se lâo fe lo carbatier, mâ n'ein quie z'u sta vêprâo onna beinda d'affamâ dè pè Lozena qu'ont tot rupâ cein que n'aviâ, et ne reste perein qu'onna nosse dè pan avoué on restant d'orollion, que n'ia pas pî prâo po ein repétrion.

— Diabe sâi fê dâo trein ! se firont lè trâi gaillâ ; mâ sè cassiront pas la tête po tot cein et coumeint l'êtiont prâo rizolets, se desiront : faut atant qu'ein âussè ion que medzâi bin adrâi què dè s'allumâ la fan à ti trâi, et décidâront que cé que farâi lo pe bio ào bin lo pe pouë révo sarâi cé que medzerâi la pedance, et l'est lo carbatier que devessâi décidâ lo quin arâi gâgni.

L'est bon. Sè vont cutsi et s'eindormont ; ma àotré la né, ion dè cllião gaillâ sè reveillè et tandi que lè dou z'autro ronclliâvont, châotè frou, va rupâ la medzaille et sè vint remettre ào lhi...

— Hardi, frou ! criè à 3 z'hâovrêz lo carbatier,

que devessâi lè reveilli, et lè gaillâ sè vitont et vi-  
gnont racontâ lâo révo.

— Mè, se dit ion dè leu, y'é révâ qu'on dévessâi  
tserdzi dâo recoo et ein atteindeint lo tsai, m'été  
étaï su la tire, quand dué galézès grachâosès m'ont  
apportâ 'na botollie dè bon La Couta avoué dâo pan  
blian et dâi coquîes et quand mè su z'u bin reletsi,  
le m'ont met dein lo clilorâ et cein sè trovâ que  
clliâo galézès étiont dâi z'andzes que sè sont einvôlâ  
et que m'ont portâ dein lo paradi et l'est bin da-  
madzo que mè séyo reveilli.

— Po on bio révo, l'est on bio révo, se dit lo  
carbatier, et vo, se fe à on autre ?

— Por mé, se fe l'autro, y'é revâ que y'éte à la  
chetta quand lo diablio lâi est venu, que m'a pliantâ  
son fortson dein la panse, que m'a lèvâ cou-  
meint onna dzerba et m'a portâ ein einfai yô m'a  
tsampâ dein lo fû permi dâi serpeints, dâi crapauds,  
dâi ratès-volâres et totès sortès dè pouetès bêtés,  
que ma fâi y'é étâ b'n'éze dè mè reveilli quand vo  
z'ai criâ.

— Ma fâi, po sù n'est pas bio voutron révo, se  
dit lo carbatier, et vo, se fe ào troisiémo ?

— Mè, se dit cé que n'avâi onco rein de, y'é  
révâ que François étâi dein lo paradi et Pierro ein  
einfai, et coumeint clliâo que sont per lé ne revi-  
gnont jamé, mè su peinsâ : jamé dè la viâ on lè  
revâi pè châotré, n'ont pas mè fauta dè pan ni  
toma et su z'allâ medzi lo pan et l'orollion.

Lo carbatier allâ vouâiti dein lo ratéli : l'assiète  
étâi tota netta. Revint ein rizeint vai lè trâi coo et  
lâo fâ : Lo révo dè François est lo pe bio, cé dè  
Pierro lo pe pouë, mâ cé dè Muët est tant à pro-  
pou que vu que l'a dza tot rupâ lâi baillo gâgni.

Il existe, aux abords de tous les théâtres, cer-  
tains négociants improvisés, qui viennent vous pro-  
poser des billets d'entrée qu'ils ont achetés dès le  
matin, au bureau, et qu'ils cherchent à revendre  
ensuite avec un léger bénéfice. Au nombre des re-  
vendeurs de billets qui stationnent vers l'entrée du  
nouveau théâtre de Genève, il en est un que nous  
nommerons Isidore et qui a été l'objet d'une aven-  
ture assez amusante, racontée par la Scène.

Isidore est toujours assez proprement vêtu et n'a  
pas qu'une seule corde à son arc; où il se distin-  
gue et où il surpasse de cent coudées tous les la-  
quais des grandes maisons, c'est dans l'empresse-  
ment qu'il sait déployer à ouvrir les portières aux  
gens *huppés* qui prennent une voiture à la sortie  
du spectacle.

Cela lui rapporte quelquefois une gratification ;  
mais le plus souvent il ne reçoit qu'un merci al-  
longé qui, pour lui, ne manquerait pas de charme,  
s'il était accompagné d'autre chose.

Dernièrement, à la sortie du théâtre, notre homme  
avise un groupe de six étrangers se dirigeant  
vers les voitures qui stationnent à gauche du grand  
escalier. Il ne fait ni une ni deux et va bravement  
se poser en laquais gentleman :

— Montez, messieurs, montez !

Quatre montent dans la première voiture, qui se  
trouve ainsi être au complet.

Isidore ouvre vivement la portière d'une seconde  
voiture, en invitant les deux dernières personnes à  
prendre place.

L'une monte sans se faire prier, mais l'autre,  
croyant qu'Isidore fait partie de la société, le prie  
à son tour de vouloir bien monter. Isidore remer-  
cie et s'excuse. L'autre persiste et dit qu'il n'en fera  
rien.

— Voyons, pas tant de cérémonies, vous dis-je.

Isidore, tout confus, a beau s'excuser de nouveau,  
le monsieur lui prend le bras et le force à entrer  
dans la voiture, après quoi il va s'asseoir à son côté,  
et fouette, cocher !

La conversation roula sur les artistes, tandis que  
la voiture roulait vers l'hôtel où demeuraient ces  
messieurs.

On est arrivé devant la porte, chacun descend.  
Isidore alors présente respectueusement ses saluta-  
tions.

Comme vous pensez bien, nos étrangers ont vite  
fait de se reconnaître.

Isidore déclare simplement que c'est lui qui leur  
a ouvert la portière et qu'il a dû céder aux instan-  
ces réitérées de la personne qui l'a fait monter  
dans la voiture malgré lui.

Ce fut dans tout le groupe un grand éclat de  
rire. Ensuite, le monsieur en question ajouta, en  
se tenant les côtes :

— Messieurs, vous me pardonnerez cette erreur  
involontaire, mais c'est à moi de la réparer. J'ai  
pris monsieur pour un de vous. Tenez, dit-il à Isi-  
dore, prenez ces cinq francs pour votre peine ; et  
vous, cocher, voici deux francs pour conduire  
monsieur à son domicile.

Isidore, tout joyeux, alla boire picholette avec le  
cocher, en déclarant que jamais il n'avait fait une  
si bonne journée.

#### Une visite à nos troupiers.

(Fin).

La salle à boire est remplie de soldats. Au milieu d'un  
groupe très animé, j'entends une voix qui crie : Rond du  
milieu ! chacun son rond ! rond du milieu ! puis rapide-  
ment : rond du voisin ! suivi d'un rire homérique. Voici en  
quoi consiste ce jeu : On forme sur les bords de la table,  
avec de la craie, autant de ronds qu'il y a de joueurs, et, au  
milieu de la table, un rond plus grand. Au commandement de : Chacun son rond, chaque joueur pose le bout du doigt  
dans le sien. Au commandement de : Rond du milieu, cha-  
cun place le bout du doigt dans le rond indiqué. Cela peut se  
répéter plusieurs fois ; puis, tout à coup, pour surprendre  
les joueurs, on commande : Rond du voisin. Chacun cherche  
alors à placer le premier son doigt dans le rond d'un joueur  
voisin ; mais comme le rond de celui qui commande est  
barré, il s'ensuit que toujours quelque joueur distrait se  
trouve pris et devient le sujet de l'hilarité générale.

Le lendemain, la pluie fit rester tous les soldats dans leurs  
cantonements, et j'allai rendre visite à quelques amis de  
Lausanne, logés à la grange des *Bons vivants*. Là se trouvait  
un vieillard tenant compagnie à nos troupiers. Après s'être  
assuré de la présence, dans mon sac, d'une bouteille de bon